



TARIF SECTION CULTURISME

Le règlement est à effectuer en une seule fois, de préférence par chèque à l'ordre de l'ASCSV.
En cas de paiement par carte culturelle du CSE, merci de le mentionner sur la fiche d'inscription.

Le tarif est calculé au prorata des mois restants.

Pour toute inscription après le mois de juillet :

La part section est ajustée au prorata des mois restants.

La part ASCSV reste fixe, soit 10 €, 23 € ou 31 €, quel que soit le mois d'inscription.

Cas d'adhésion multiple dans une même famille

La réduction appliquée de 10 et de 15% est sur la part section et NON sur la part total (section+ ASCSV)

À partir de la 3^e inscription, une réduction de 20 % est appliquée.

Cette réduction s'applique uniquement sur la part section, et non sur la part ASCSV.

Le tarif comprend la cotisation à l'ASCSV + la cotisation section.

Si l'adhérent est déjà inscrit à une section, la cotisation sera minorée du montant de la cotisation ASCSV

PERSONNEL UMV

Part ASCSV = 10€

Personnel usine/ enfants à charge et conjoint, / hébergé (DSIN/DPTA) / retraité / apprentis, CDD ,Stagiaires)	52 € (42 section + 10 ascsv)
-10% sur part section si réinscription	
-15% sur part section si plus de deux ans	
Prix famille par personne à partir de 2 inscriptions	37 € (27€+10€)

PERSONNEL PSA

Part ASCSV = 23€

Enfant et conjoint ne faisant plus partie du foyer fiscal, petits enfants du salarié	84 € (61€ + 23€)
-10% sur part section si réinscription	
-15% sur part section si plus de deux ans	
Prix famille par personne à partir de 2 inscriptions	68 € (45€+23€)

FAMILLE,

Part ASCSV = 23€

famille du salarié (père, mère, frère, sœur, cousin direct, oncle, tante, beau frère, belles sœur,)	115 € (92€+23€)
-10% sur part section si réinscription	
-15% sur part section si plus de deux ans	
Prix famille par personne à partir de 2 inscriptions	99 € (76 + 23)
GEFCO, SEVEL, FREST, Prestataire PSA, concessions, INTÉRIMAIRE UMV et conjoint, prêt d'autre site, famille directe du salarié (enfants à charges, conjoints)	136 € (113€+23€)
-10% sur part section si réinscription	
-15% sur part section si plus de deux ans	
Prix famille par personne à partir de 2 inscriptions	115 € (92€+23€)

EXTERIEUR PARRAINES DANS LA LIMITE DE 20 %

ASCSV = 31€

extérieurs parrainés	180 € (149€+31€)
-10% sur part section si réinscription	
-15% sur part section si plus de deux ans	
Prix famille par personne à partir de 2 inscriptions	149€ (118€+31€)

MEMBRES BIENFAITEURS , DANS LA LIMITE DE 20 %

Sont **membres bienfaiteurs**, les personnes qui versent un droit d'entrée
supplémentaire et une cotisation annuelle.

ASCSV = 31€

Cela permet d'accepter des adhérents extérieurs dit « bienfaiteurs »
alors que le quota « extérieur » est atteint

MEMBRES BIENFAITEURS	300 € (269 + 31)
10% sur part section si réinscription	
-15% sur part section si plus de deux ans	